

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis l'espace de l'Evel de Remungol sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme AMIOT-BOTUHA Carole, Mme BILY Alexandra, Mr CORBEL Philippe, Mr CORRIGNAN Gérard, Mme CORRIGNAN Marie-Chantal, Mme DISSAIS Viviane, Mr DOLO Jean-Noël, Mr GARAUD Daniel, Mr GARDIEN Patrick, Mr GUILLEMET André, Mr GUILLEMET Jacques, Mr JAFFRE Michel, Mr JEGOUX Christian, Mme JEHANNO Emma, Mr KERVARREC Stéphane, Mr LE BOT Jean-Pierre, Mr LE CLAINCHE Laurent, Mr LE HIR Yannick, Mr LE MOUEL Jacques, Mr LE MOUEL Pierre-Yves, Mme LE NEDIC Jeanne, Mr LE PETIT Michel, Mme LE SAUCE Anne-Marie, Mme RASTEL Nadine, Mr SAMY Hugues, Mme TANGUY Annie.

Absents excusés (ayant donné pouvoir)

Mme LEVINE Christelle à Mme CORRIGNAN Marie-Chantal
Mr CADORET Philippe à Mme JEHANNO Emma
Mme JEGOREL Céline à Mr JAFFRE Michel
Mr FRANCOIS Patrice à Mr KERVARREC Stéphane
Mme LE GOFF Anne à Mr LE MOUEL Jacques

Absents excusés :

Mme ROBIC Fabienne

Absents :

Mme AUDO Alexandra
Mme CADOUDAL Adeline
Mr CADOUX Olivier
Mr D'HAUTEFEUILLE Bruno
Mr GALERNE André
Mr GILLARD Jean-Pierre
Mr LE PETITCORPS Yvann
Mr LE TUTOUR Léon
Mr LOHEZIC Michel
Mr ONNO Hervé
Mr ROUSSEAU Laurent
Mme GENET-COQUEREL Josiane

nombre de conseillers en exercice	44
nombre de présents	26
nombre d'absents	18
nombre de votants	31
procurations	5

Ouverture de séance

Désignation secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Mr LE PETIT Michel en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du précédent procès-verbal

Après lecture individuelle du procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2019, le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 5 avril 2019.

POUR	31
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Rajout d'un point à l'ordre du jour

Le maire informe le conseil municipal qu'un point supplémentaire doit être rajouté à l'ordre du jour et demande l'avis des conseillers pour délibérer sur ce sujet complémentaire:

Transfert à la communauté de communes de Centre Morbihan Communauté au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable.

POUR	31
CONTRE	/
ABSTENTION	/

ORDRE DU JOUR

1- Approbation des statuts du Syndicat de l'Eau du Morbihan

Monsieur LE HIR expose que la loi NOTRE entraîne des modifications statutaires pour Eau du Morbihan.

Considérant ce nouveau paysage législatif, le comité syndical du syndicat de l'Eau du Morbihan a décidé de procéder à une nouvelle modification statutaire afin d'adapter ses statuts à cette nouvelle réalité du territoire morbihannais à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ces modifications statutaires portent principalement sur :

- L'extension des compétences à la carte ;
- Le redécoupage des collèges électoraux ;
- La définition d'une clé de répartition s'appuyant sur un critère de population.

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- Emettent un avis favorable au projet de modification des statuts d'Eau du Morbihan ;
- Autorisent Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	31
CONTRE	/
ABSTENTION	/

2- Adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Région d'Europe

Monsieur CORRIGNAN rappelle que depuis 2016, la commune d'Evellys adhère à l'association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE). C'est notamment grâce à cette adhésion que le Comité de Jumelage de Moustoir-Remungol avait pu solliciter l'octroi d'une subvention pour l'organisation de leurs voyages.

Il est proposé d'adhérer à l'AFCCRE pour un coût de 234€ + 0.039€/habitant (3490 habitants) soit une cotisation de 370.00€ pour l'année 2019.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide l'adhésion 2019 à l'association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe pour un montant de 370.00€ ;

- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	31
CONTRE	/
ABSTENTION	/

3- Adhésion à l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire pour l'année scolaire 2019-2020

Monsieur GARAUD énonce que l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire, créée en 2001, est une association qui gère un centre de ressources en matériel pédagogique d'éducation physique et sportive pour les établissements scolaires publics et privés du Morbihan.

Les écoles font circuler le matériel en circonscription afin de pratiquer des activités physiques et sportives variées dans de bonnes conditions.

La commune d'Evellys était adhérente à l'entente Morbihannaise du Sport Scolaire pour l'année scolaire 2018-2019. Le coût de l'adhésion pour l'année scolaire 2019-2020 est de 0.15€ par habitant, soit un total de 528.90€ (0.15€ x 3526 habitants).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide l'adhésion pour l'année scolaire 2019-2020 à l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire pour un montant de 528.90€ ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	31
CONTRE	/
ABSTENTION	/

4- Cession d'un équipement de cuisine de la salle de l'Evel

Monsieur LE BOT indique que depuis le passage à la livraison de repas par Convivio, au 1^{er} janvier 2018, du matériel de cuisine n'est désormais plus utilisé à la cantine de Remungol.

L'éplucheuse à pommes de terre n'ayant plus vocation à être utilisée pour le service de cantine, il est proposé de la mettre à la vente.

Par ailleurs, le lave-vaisselle étant défectueux, des études sont en cours pour réaménager la cuisine. A cette occasion, l'entreprise « *Distribution Services* » a manifesté son intention de se porter acquéreur de l'éplucheuse à pommes de terre au prix de 500,00€ TTC.

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- Valide la vente de l'éplucheuse à pommes de terre de la cuisine de la salle de l'Evel ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	31
CONTRE	/
ABSTENTION	/

5- Acquisition de matériels dentaires à un professionnel

Monsieur CORRIGNAN expose que lors des précédents conseils municipaux a été évoqué le départ à compter du 1^{er} avril 2019 de la dentiste locataire d'un local professionnel au Clos du Puits de Naizin.

Cependant, Monsieur le Maire avait relevé qu'il serait plus facile de relouer ce local s'il était équipé du matériel adéquate.

C'est pourquoi une discussion avec Mme GOURMELEN avait été enclenchée.

Mme GOURMELEN propose un prix de 9 500,00€ TTC pour l'achat de son cabinet dentaire complet. Cet ensemble comprend : un fauteuil dentaire, un meuble dentaire, plafonnier, turbines, mobilier de bureau, une salle de stérilisation, du mobilier pour la salle d'attente...

Après délibération, avec 29 voix pour et 2 absentions, les conseillers municipaux :

- Valident l'acquisition de matériels dentaires à Mme GOURMELEN au tarif proposé de 9 500,00 euros TTC.
- Autorisent Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.
-

POUR	29
CONTRE	/
ABSTENTION	2

6- Informations sur les études d'assainissement

Monsieur CORBEL explique que dans la poursuite des études engagées sur Evellys ces dernières années, la commission a souhaité poursuivre le travail pour les dossiers suivants :

➤ Réhabilitation du réseau de Naizin :

Dans la suite des prescriptions du schéma directeur, des contrôles de branchement et des mises en conformités sur la voie publique ont été faites Rue des Peupliers et Rue des Lavandières. Il conviendrait de continuer cette action pour réduire les apports d'eaux parasites.

Cependant, les résultats de cette 1^{ère} phase de travaux n'ayant pas été analysés par le cabinet SCE, il a été convenu de mettre en attente la poursuite de cette 2^{nde} phase de réhabilitation.

➤ Diagnostic du Fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées de Moustoir-Remungol :

L'étude menée par le cabinet SCE en 2018 suite à l'enfouissement des réseaux avait relevé que des travaux étaient nécessaires sur le réseau d'eaux usées (évalués à 4 200€) et sur le réseau d'eaux pluviales (estimés à 128 200€). Afin de mener à bien ce programme de travaux, il a été convenu de confier au cabinet SCE l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour assister la commune dans la recherche d'une entreprise de travaux et dans le suivi de chantier pour un coût de 9 735€ HT.

➤ Schéma directeur d'assainissement d'Evellys :

Les schémas directeurs actuels datant de quelques années, il apparaissait opportun d'établir un nouveau schéma unique sur Evellys.

Cependant, il est précisé que l'Agence de l'Eau a conseillé de mettre en attente ce dossier tant que l'étude sur la station de Naizin n'a pas aboutie.

➤ Nouvelle station d'épuration de Naizin :

Une nouvelle station devant être aménagée pour la commune déléguée de Naizin, il est nécessaire d'établir dans un premier temps une étude de faisabilité ainsi que le dossier Loi sur l'Eau. Pour ce faire, le bureau SCE a proposé ses missions pour un montant de 11 790€ HT.

Ces études préalables étant indispensables, la commission a validé la poursuite des travaux avec le cabinet SCE.

A savoir que l'agence de l'Eau subventionne à hauteur de 70% soit 8 253€ ces études.

Monsieur CORBEL expose l'historique de la station et des études menées depuis 5-6 ans sur la commune déléguée de Naizin.

7- Aménagement de la rue des sports à Naizin

Le projet est présenté aux conseillers municipaux par Monsieur CORBEL.

L'aménagement de la Rue des Sports du carrefour de la salle des fêtes jusqu'au carrefour avec la Rue des Colombes soit environ 550 mètres linéaires consiste en :

- La création d'une liaison piétonne sécurisée en tous points, par la création d'une bande verte de séparation entre le trottoir et la voie de circulation des véhicules ;
- La mise en sens unique des « poids lourds » ;
- La conservation du double sens des véhicules légers;
- L'aménagement d'un quai de bus.

Le montant des travaux est estimé à 300 000,00 € HT et les travaux débuteraient en septembre pour une durée de 10 semaines.

Deux réunions d'informations ont été organisées avec les riverains et les entreprises de la zone artisanale.

Une discussion est engagée entre les conseillers municipaux sur ce projet.

8- Transfert à la communauté de communes de Centre Morbihan Communauté au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable

Monsieur CORRIGNAN rappelle que le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et d'agglomération est régi par la loi du 7 août 2015 ainsi que la loi du 3 août 2018.

La commune d'Evellys par délibération du 7 décembre 2018 a validé le report du transfert des compétences eau et assainissement collectif à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2026

Cependant, le transfert de la compétence Eau Potable à Centre Morbihan Communauté n'impliquerait aucun changement opérationnel et financier pour les communes membres.

En effet, le service public de production, de transport, de stockage et de distribution de l'Eau Potable est assuré exclusivement par Eau du Morbihan.

Dès lors que la Communauté de Communes de Centre Morbihan Communauté deviendrait compétente en Eau Potable, elle deviendrait membre d'Eau du Morbihan, en représentation de substitution des communes de son territoire.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de transférer à la Communauté de communes de Centre Morbihan Communauté au 1^{er} janvier 2020, la compétence Eau Potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT ;
- Précise que la présente délibération sera notifiée au Préfet du département et au Président de la communauté de Centre Morbihan Communauté ;
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR	31
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Questions diverses

Compte rendus

DATES:

Fin de séance : 22h15